



SAINT GEORGES DE MONS

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

14 Décembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 14 décembre, le **Conseil Municipal de la ville de SAINT GEORGES DE MONS**, dûment convoqué s'est assemblé à 20 heure, salle des fêtes de Saint Georges de Mons, pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Monsieur PERRIN, Maire de Saint Georges de Mons.

Date de convocation : 07/12/2021

Présents : M. PERRIN Julien, Maire

MM. RAYNAUD, LEFOUR, DIAS, DESGEORGES, ELOY, BONNAFOUX, MILLERAS, GRATADEIX, CROISIER, TRIPHON, DUPOUX, VALANCHON, BALY, AGRAIN

Excusés : M. BRUCALE ayant donné procuration à M. DIAS
M. VAN PANTEGHEM ayant donné procuration à M. RAYNAUD
Mme FREITAS ayant donné procuration à M. DIAS

Absent(e) : Mme BESSE-LE PROVOST

La séance ouverte, il a été conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme TRIPHON Isabelle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

QUESTIONS DÉBATTUES

Les débats de l'assemblée sont à disposition du public au procès-verbal de la réunion.

GOVERNANCE : Démission de Mme ELOY en tant que conseillère municipale déléguée

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), prend acte du retrait des délégations demandées par Mme ELOY et validé par le Maire et prononce le maintien de Mme ELOY dans ces fonctions de conseillère municipale.

DETR 2022 : Présentation du projet de création d'une aire de jeux portée par le CMJ

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), autorise le Maire à solliciter l'Etat via la DETR afin de financer le projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes.

AURA : Présentation du projet de création d'une aire de jeux portée par le CMJ

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), autorise le Maire à solliciter la région AURA afin de financer le projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes.

ANS : Présentation du projet de création d'une aire de jeux portée par le CMJ

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), autorise le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport (ANS) afin de financer le projet porté par le Conseil Municipal des Jeunes.

SIRB : Adoption d'une motion explicitant les motivations concourant à la sortie du SIRB

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), adopte la motion présentée lors du Conseil Municipal précisant l'état d'esprit et les raisons motivant la demande de sortie du SIRB.

SIRB : Demande de sortie du syndicat intercommunal des Retenues des Fades-Besserves

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON), demande au conseil syndical du SIRB d'accepter le départ de la Commune de Saint Georges de Mons et de considérer l'appel à contribution exceptionnelle en cours comme étant le « ticket de sortie » de la Commune.

CC CSM : Autorisation de signature convention d'occupation du centre aqua nautique par les écoles élémentaires et maternelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'utilisation du centre aqua-nautique communautaire par les écoles municipales.

SIEG : Validation de l'opération de réfection de candélabre aux Richards

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation d'une opération de réfection de candélabre aux Richards avec le SIEG. L'opération d'un montant total de 1 800 € TTC implique une participation communale via un fond de concours à hauteur de 750 €.

SIEG : Opération France Relance – Choix d'une prestation pour le passage en LED des éclairages du terrain d'honneur du CSJD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation d'une opération d'installation d'un système d'éclairage en LED du terrain d'honneur du Complexe Sportif Jean Duval avec le SIEG. L'opération financée notamment par le SIEG dans le cadre du plan « France Relance » est d'un montant total de 70 000 € HT et implique une participation communale via un fond de concours à hauteur de 22 925 €.

Il est précisé que la part communale restant à charge pourrait faire l'objet d'une subvention complémentaire par la Fédération Française de Football (FFF).

Ouverture d'une procédure d'actualisation du PAB

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY) autorise le Maire à consulter des bureaux d'études afin d'actualiser le Plan d'Aménagement de Bourg (PAB). Cette actualisation devra permettre de présenter ultérieurement un dossier de financement au titre du FIC 2022-2024 visant certains agencements du centre bourg.

Loyers et charges pour 2022

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON) prononce l'actualisation des loyers et charges des appartements communaux pour 2022. La délibération afférente est consultable en Mairie.

Tarifs du Camping pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON) prononce le maintien de la tarification 2021 du camping au titre de l'année 2022. La délibération afférente est consultable en Mairie.

Tarifs, droit et redevances pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, par 15 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (MM. BALY, AGRAIN, VALANCHON) prononce les évolutions des tarifs, droits et redevances pour 2022. La délibération afférente est consultable en Mairie.

Décision Modificative n°2 au budget du Complexe sportif

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la décision modificative n°2 au CSJD lequel se définit comme suit :

Section de Fonctionnement : Totaux inchangés

Dépenses : RAS

Recettes : RAS

Section d'investissement : + 8 192 €

Dépenses :

2041582/204 : Fond de concours : + 8 192 €

Recettes :

1641/16 : Emprunts : + 8 192 €

Ceci afin de permettre le paiement d'un fond de concours au SIEG relatif à l'opération « Complément EP au Terrain d'Honneur » datant du précédent mandat.

Installation d'un Food Truck – Fixation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. BALY) autorise le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine Public au bénéfice de M. GIRIN afin de permettre l'installation de son « food truck » tous les lundis des semaines paires à compter du 13/12 jusqu'à fin avril 2022.

Définition du temps de travail en application de la loi 1607 heures.

Le Conseil Municipal, par 14 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (MM. BALY, VALANCHON) et 2 VOIX CONTRE (M. GRATADEIX, AGRAIN), confirme l'application de la loi n°2019-828 portant transformation de la fonction publique qui impose la mise en place d'un régime annuel de travail de 1607 heures et qui abroge tous types d'acquis entraînant l'existence d'un régime de travail plus favorable à la quotité horaire précitée.

Création de 2 postes « Adjoint Technique »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce la création de deux postes «Adjoint technique » afin de procéder à la nomination de deux agents en tant que stagiaires.

Demande de temps partiels présentés par les agents communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce un avis favorable à toutes les demandes de temps partiels présentées par des agents municipaux.

Evolution des conditions contractuelles du contrat d'assurance des Risques Statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'évolution des conditions tarifaires négociées et proposées par le Centre de Gestion dans le cadre du groupement de commande portant souscription à une assurance des risques statutaires.

Rapport des délégations données au Maire

Le Maire fait état de 9 déclarations d'intention d'aliéner qui n'ont pas fait l'objet d'un exercice du Droit du Prémption Urbain.

Rapports d'activités des syndicats intercommunaux :

1/ Communauté de Commune Combrailles, Sioule et Morge :

TRANSITION ENERGETIQUE :

M. RAYNAUD annonce que le 07 mai à Charbonnière-les-Vieilles, un évènement sera organisé autour du thème de la transition énergétique. Il présente les grandes lignes de l'évènement et demande aux conseillers de réfléchir au nom qui pourrait être donné à cette initiative qui verra le jour en 2022.

PROJET SOLEIL DE LA VIOUZE :

M. RAYNAUD explique que dans le cadre de ce projet et grâce à l'évolution du rendement des matériaux utilisés. Une production supplémentaire de 250 kW/crête pourra être installée. Cette énergie verte supplémentaire pourra être proposée aux entreprises et services locaux (cuisine centrale communautaire...).

RESTAURATION COLLECTIVE :

M. RAYNAUD annonce que l'année 2022 sera témoin d'un travail d'envergure contre le gaspillage alimentaire. La Communauté de Communes va par exemple acquérir un logiciel permettant d'optimiser les quantités achetées, produites et servies dans les services communautaires.

Dans un second temps, un travail d'optimisation des circuits courts sera réalisé.

POLE ENFANCE JEUNESSE : EFFECTIF RETENU PAR LA CC CSM :

Mme DESGEORGES revient sur les questions de M. BALY relatives à l'effectif retenu par la CC CSM pour le dimensionnement du projet de Pôle Enfance Jeunesse. En effet, M. BALY s'étonnait que les effectifs soient dévalués de 200 à 150 enfants (soit une variation du quart de l'estimation d'origine).

Mme DESGEORGES explique que ce choix vient de l'observation statistique réalisée par la CC CSM dans ces services. Ces effectifs sont constatés depuis deux années consécutives.

2/ SIAEP SIOULE ET MORGE :

Tarifs :

M. RAYNAUD revient sur les questions avancées par M. GRATADEIX relatives au prix de l'eau lors du précédent conseil municipal. Il explique que les prix pratiqués par le SI Sioule et Morge sont globalement inférieurs à ceux pratiqués par les syndicats voisins.

Il apporte cependant l'information que le SI SIOULE ET MORGE va probablement pratiquer une augmentation de ces tarifs sur 2022.

Ainsi le prix de l'eau pourrait augmenter jusqu'à +6%.

Il explique que pour un ménage consommant 80m³ d'eau / an. Cette augmentation représenterait la somme de 6.35 € de plus sur l'année.

Une raison à cette augmentation vient du fait que la société Aubert & Duval, dont l'activité a été ralentie a réalisé une économie de consommation d'eau de l'ordre de 28000 m³, cette eau non consommée se traduit par une baisse des recettes du syndicat qu'il y a lieu de corriger.

De plus, les coûts des raccordements à l'eau potable et à l'assainissement collectif seront eux aussi revus à la hausse.

Evolution de la tarification de l'eau :

M. RAYNAUD explique que la tarification actuelle est basée sur 5 tranches différentes en fonction du niveau global d'eau consommée par la personne facturée.

Une réflexion est en cours pour ne créer qu'une seule tranche de facturation de telle sorte que les plus gros consommateurs ne disposent plus d'avantage financier. Cette logique vise à valoriser toutes les démarches conduisant à la préservation de l'eau.

Problème de facturation :

M. RAYNAUD rappelle à l'assemblée que l'exécutif du syndicat a conscience des problèmes de facturation. Le président du SI SIOULE ET MORGE appelle au calme envers les agents du SI, ceci d'autant plus que nombre des problèmes de facturation semblent trouver maintenant leur origine dans la fermeture de la trésorerie de Manzat et son transfert au Service de Gestion Comptable de Riom.

3/ SIRB :

RAS.

4/ SICTOM :

Mme LEFOUR explique que le Conseil syndical du SICTOM se réunira le 15/12/21.

Elle annonce que de nouvelles colonnes seront installées prochainement.

Elle explique également qu'après 5 ans de stagnation, le montant de la REOM pourrait être revu à la hausse.

M. CROZIER signale que les poubelles à proximité de la salle des fêtes des Richards sont bondées. Il y a suspicions que des personnes extérieures au quartier profite du passage sur la RD pour déposer leur déchet à cet endroit. Mais il y a aussi la possibilité que l'augmentation de l'utilisation des bacs jaunes par des résidents en soit également à l'origine.

5/ SMADC :

M. PERRIN informe que le journée de vaccination organisée à Saint Georges de Mons le 10 décembre 2021 a permis l'inoculation de 160 doses de vaccins de type « Moderna » à des administrés.

Il ajoute que l'assemblée générale aura lieu le 15 décembre 2021.

6/ SIEG :

RAS.

7/ EPF SMAF :

M. DIAS annonce que la dernière AG de l'EPF SMAF a pu se réaliser malgré des conditions climatiques difficiles. Le quorum fut atteint.

QUESTIONS DIVERSES :

Réflexion sur l'opportunité d'une extinction de l'éclairage public l'été :

En réaction à des propositions de l'aduhme pour une extinction complète de l'éclairage public l'été, un tour de table est organisé pour recueillir les avis de chacun.

La majorité semble se positionner pour une extinction hivernale, toutefois, sont également évoquées :

- la possibilité d'éteindre sur une plage horaire un peu plus importante toute l'année sans procéder à une extinction complète
- la possibilité de procéder à des investissements dans des candélabres à détecteurs de mouvements.
- Extinction d'un candélabre sur 2 voir 3.

Candélabres défectueux :

Mme VALANCHON rappelle son signalement d'un candélabre défectueux lors d'un précédent conseil. Elle signale deux candélabres supplémentaires. Elle pose la question de la réparation de l'ensemble des pannes.

Il est répondu que malgré les déclarations réalisées par les services municipaux, les réparations sont de plus en longues à se concrétiser. Il semble que l'organisation retenue entre le SIEG et l'entreprise SERANGE soit quelque peu défectueuse.

Départ de M. Kevin ROLAND, Directeur Général des Services :

M. PERRIN annonce que le DGS s'est vu proposer un poste dans l'agglomération Clermontoise. Cette proposition a été acceptée par l'agent qui doit quitter les services au 01/02/2022. M. PERRIN annonce que M. ROLAND ne sera pas remplacé et qu'en conséquence les horaires d'ouvertures au public seront modifiés à compter du 03/01/2022 pour donner aux agents municipaux un temps de travail qualitativement supérieur pour absorber les dossiers initialement traités par le DGS.

Ces horaires d'ouvertures au public seront donc :

- Lundi : 09h00-12h00 et 14h00-17h30
- Mardi : 09h00-12h00 et 14h00-17h30
- Mercredi : 09h00-12h00 et 14h00-17h30
- Jeudi : 09h00-12h00 et 14h00-17h30
- Vendredi : 09h00-12h00
- Samedi : 08h00-12h00

Rectification de l'article de presse paru à la Montagne sur le thème de la santé le 03 novembre :

M. PERRIN informe l'assemblée que le 03 novembre 2021 était paru au quotidien la Montagne un article relatif aux réflexions du Conseil Municipal sur le thème de la santé. Cet article était maladroit et laissait entendre que la municipalité travaillait d'ores et déjà sur un projet de maison pluridisciplinaire ce qui n'est pas le cas.

M. PERRIN donne lecture du communiqué rectificatif qui est paru dans les jours qui ont suivis la parution initiale.

Remerciements aux agents techniques pour les décorations de Noël.

M. PERRIN salue le travail des agents des services techniques pour la décoration du bourg en ces festivités de fin d'année. Il met exergue la qualité du travail et remercie chaleureusement l'équipe.

Remerciements à Mme ELOY :

M. PERRIN, en référence à la première question à l'ordre du jour, remercie chaleureusement Mme ELOY pour tout le travail accompli.

Colis de Noël 100% local :

M. PERRIN annonce que les Colis de Noël sont en cours de distributions et qu'ils sont à 100 % constitués de produits issus de commerçants et producteurs locaux de la Commune.

Compte rendu de la réunion « Agriculteurs » :

M. PERRIN fait état des échanges qui ont eu lieu au cours de cette réunion avec les agriculteurs du territoire. Il fait état de réflexion en matière de remembrement, le SMADC pourrait lancer une étude de faisabilité en la matière.

Il évoque la création d'une journée de solidarité qui pourrait être consacrée à l'entretien de certains chemins.

Compte rendu de la réunion « Développement Economique » :

M. PERRIN exprime sa satisfaction de savoir que tous les acteurs économiques de la Commune peuvent avoir accès au même niveau d'information grâce à des réunions de ce genre.

Cette dernière a permis d'identifier des lieux stratégiques de signalisation à déployer ou renforcer.

Certaines aides potentielles aux entreprises ont également pu être présentées.

Report des vœux du Maire 2022 :

M. PERRIN annonce qu'au regard du regain d'activité du COVID, et dans un souci d'exemplarité, les vœux du Maire initialement prévus le 07 janvier 2022 seront reportés.

Diminution des horaires d'ouvertures de la Poste :

M. PERRIN annonce à l'assemblée que malgré les différentes réunions et courriers échangés avec la Direction de la Poste, cette dernière décide de diminuer ces heures d'ouvertures au public à compter de mai 2022.

La séance est levée à 21h40.	<p>Le Maire,</p>   <p>M. Julien PERRIN</p>
Les interventions du public se sont closes à 21h50	

Intervention du Public :

Une personne du public évoque les thèmes suivants :

- Réflexions sur l'extinction de l'éclairage public : proposition de réaliser un sondage dans la population.

- Installation d'une boîte à idée pour la population : avis favorable – Reste à étudier l'emplacement.

- Augmentation des dégradations intra-muros (WC PULIC, accès PMR dégradé) : il est répondu que le sous-préfet a été sollicité sur ce point.

Devant le postulat que certaines zones de « non-droit » pourraient être démantelées prochainement, il y a anticipation d'un déplacement des populations à problèmes vers des territoires comme celui de Saint Georges de Mons.

En aparté est évoquée la possibilité de recourir à la vidéosurveillance.

- A quel niveau est fixé le chauffage aux écoles ?

Il est répondu que la Gestion Technique du Bâtiment installée avec la nouvelle chaudière (GTB) est programmée à 21° C.